

BULLETIN DU VIVRE AVEC N18

Le bulletin d'information de la FNLV



Avant que chacun se laisse entrainer à nouveau dans le rythme de l'été, voici le 18e bulletin du « vivre avec », principalement consacré au récit des journées de formation qui viennent de s'achever.

Le mot d'introduction

Au sein de notre réseau d'influence, qui continue de s'étendre, il nous a été rapporté qu'un membre de la DGCS voulait inscrire les LVA dans les schémas départementaux, ce que le CASF n'autorise toujours pas à ce jour. Cette personne confondait lieux de vie, séjours de rupture (qui ne sont pas toujours sous forme de lva) et structures non autorisées. Cette tentation de certains à vouloir inscrire les lva dans les schémas signerait bien évidemment notre fin. Si l'on nous retire nos moyens, la nature même de notre travail sera impactée, sans parler des résultats et l'aventure s'arrêterait pour beaucoup d'entre nous rapidement.

Ces propos rappellent à quel point la représentation des lva est souvent erronée et leur cadre, mal compris. Bien loin des schémas départementaux et des appels à projet, l'ouverture d'un lva, se fonde sur la volonté des porteurs de projet que sont les responsables permanents, qui décident d'inscrire l'accueil d'enfants, de jeunes ou d'adultes, au sein même de leur vie professionnelle et personnelle. Nous avons coutume de dire qu'il ne s'agit pas d'un simple travail aux 35h, mais d'un engagement d'une autre forme. Dans ce contexte, où vie personnelle et professionnelle sont étroitement mêlées, il est compréhensible que les permanents responsables puissent choisir les personnes accueillies avec qui ils vont vivre au quotidien, souvent plusieurs années. Il ne s'agit pas de feuilleter un catalogue, mais bien de choisir les personnes à qui le projet du LVA pourra correspondre. L'autorisation d'un LVA repose d'ailleurs sur ce projet d'accueil soumis aux autorités compétentes avant même l'ouverture. Il est là pour poser un cadre de référence, qui ne doit plus être ignoré par les "plate-formes" des services ASE.

Depuis plusieurs années nous nous interrogeons au sein de la FNLV sur les spécificités des LVA. L'inspiration du modèle familial qu'incarne le vivre avec, n'est possible que parce que les LVA ne répondent pas à une commande issue des appels à projet et des schémas départementaux.

Comment vivre une vie écrite par quelqu'un d'autre que soi même? L'engagement relationnel, pour ne pas dire affectif, que permet la "permanence", indispensable pour construire des liens d'attachement, est en lien direct avec cela. Lorsqu'on s'est disputé avec un jeune, on ne part pas après sa journée de boulot ! On reste là, avec ce malaise qu'il faudra bien dépasser, comme c'est le cas dans une vie de famille ordinaire.

Il ne faut pas manquer une occasion d'expliquer que notre absence des schémas départementaux et des appels à projet, constitue l'ADN de nos lieux et non une volonté de contrarier les départements ou d'échapper à un cadre. Comme le rapport de la DREES de juin 2024 le spécifie, si nous accueillons bien plus de jeunes en situation de handicap en LVA, c'est grâce à notre cadre spécifique de travail. Il est facile de démontrer que les lva font largement leur part de travail dans la situation très difficile que connaît la protection de l'enfance. Une grande part de nos spécificités tire son origine de cette non appartenance aux schémas. Le reste de la législation spécifique aux LVA en découle, avec notamment l'absence de convention collective dont nous allons reparrer.

Vie de la Fédération

La FNLV est devenue centre de formation depuis le moi de mai:

Les premières formations (tests) ont commencé cet été, afin de constituer le matériaux nécessaire, pour passer la certification qualiopi à l'automne prochain. Conscient que l'été n'est pas la meilleure période pour les lva, nous utilisons cependant ce creux pour lancer une première formation à destination des porteurs de projet, qui peuvent plus facilement se libérer.

Le thème portera sur le cadre juridique spécifique des LVA. Cette formation sera proposée à nouveau rapidement hors des périodes scolaires.

Nous envisageons de construire une autre formation sur les questions RH : contrats de travail, statut résident ou non résident, les astreintes, les motifs de remplacement etc... Le cabinet comptable Synapse nous accompagnera dans la construction de cette formation et au moins pour les premières sessions.

Un espace sera bientôt disponible sur le nouveau site de la FNLV pour présenter les formations proposées.

Vous pouvez donc nous adresser vos questions et commentaires sur le sujet afin, de vérifier que nous répondons bien à vos attentes. Pour ce faire, merci d'utiliser la boîte mail classique : secretaire.general@fnlv.org



Vie de la Fédération

La nouvelle Charte de la FNLV: Elle a été présentée et discutée lors de nos journées de formation. Les retours nous ont confirmé que nous sommes dans la bonne direction, particulièrement sur notre volonté de nous distinguer des lieux de vie en regroupement, qui ne laissent pas assez d'autonomie en terme de gestion de projet, de finances de choix du personnel et des personnes accueillies. Ce nouveau périmètre qui permet de mieux définir l'identité défendue la FNLV a été bien accepté par les adhérents présents.

La nouvelle charte sera finalisée courant de l'été et mise en place à l'automne. Elle a été pensée pour être en cohérence avec le programme de la prochaine mandature de la FNLV.



Préparation de l'AG

Nous n'avons finalement pas pu tenir l'AG lors de ces Rencontres. Nous n'étions pas encore prêts et il nous a paru préférable de la reporter afin de garantir de bonnes conditions. Pour autant, nous avons présenté l'ébauche du programme de la prochaine mandature construit avec les personnes impliquées aux côtés du bureau de la FNLV. Là aussi, les retours ont été positifs.

La prochaine AG de la FNLV se tiendra le 4 décembre 2025 en présentiel à Paris. Si le quorum n'est pas atteint, une 2^{ème} AG en visio se fera le 19 décembre 2025. Le CA sera renouvelé au tiers. Un nouveau bureau sera ensuite élu par le CA.

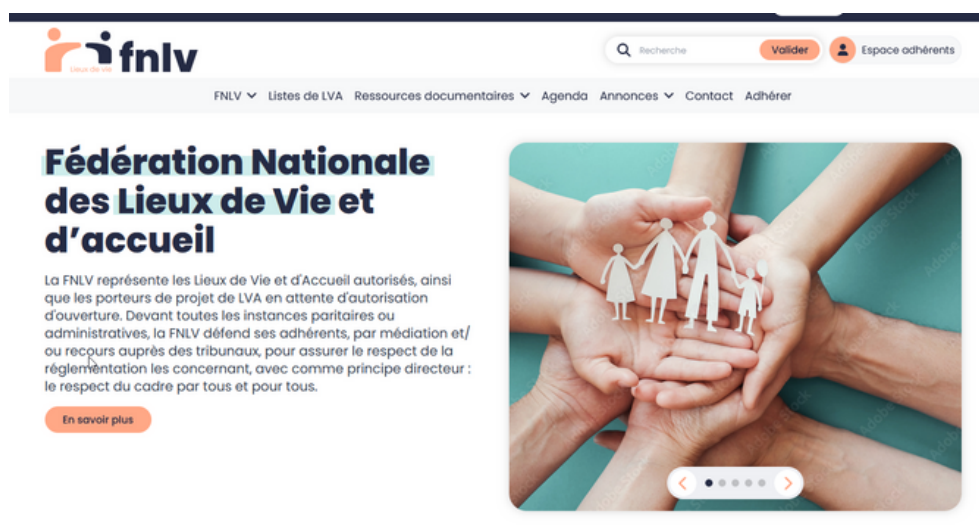


Arrivée du nouveau site internet:



Il est arrivé courant mai. Une alerte a été envoyée aux adhérents de la FNLV.

A présent, nous comptons sur vous pour remplir les fiches de présentation de vos LVA qui pourront alors apparaître sur la carte interactive. Les porteurs de projet pourront eux aussi être visibles, ce qui nous permettra de les valoriser et si besoin, de dénoncer les traitements non conformes par certains départements de leur demande d'autorisation d'ouverture.



Le principe des annonces marchent de mieux en mieux. Pour rappel, elles sont de plusieurs types :

- Recherches de places de la part des CD
- Propositions de places disponibles pour les LVA adhérents
- Annonces immobilières
- Offre d'emploi ou proposition de stages des LVA adhérents.

Echange avec le syndicat employeur nexem en présence de Marie Aboussa. directrice de l'offre social



Présentation de Nexem: une échelle incomparable avec la FNLV

110 000 établissements, 350 000 professionnels, 2600 organismes gestionnaires qui représentent

- 60% du secteur handicap
- 90% de l'insertion
- 70 % de la protection de l'enfance

Quels intérêts pour la FNLV de devenir syndicat employeur ?

Un syndicat d'employeur est généralement plus important qu'une fédération et gère une ou plusieurs conventions collectives mais il n'a pas plus d'influence qu'une fédération.

Un syndicat employeur impose-t-il une convention collective ?

Oui c'est la raison d'être même d'un syndicat employeur. Nexem en gère plusieurs. Les conventions collectives sont négociées avec les syndicats des employés, inexistants à ce jour pour les (assistants) permanents de LVA.

Lors de la manifestation du 15 mai 2025, à l'initiative du collectif des 400 000 pour la protection de l'enfance, la présence de Nexem dans les cortèges a pu créer un antagonisme avec les organisations syndicales des employés. La FNLV ne génère pas ce genre d'opposition et c'est une bonne chose.

Quelles sont les obligations de l'état vis à vis d'un syndicat ?

Aucune, en dehors de la gestion des conventions collectives et des accords de branche. Nexem va parfois en justice au nom de ses adhérents, mais comme la FNLV commence à le faire.

Les cotisations à un syndicat d'employeur sont-elles déductibles ou valorisables ?

Non il n'y a pas d'équivalent des déductions pour les cotisations des salariés.

En conclusion

Il semble que la FNLV n'a aucun intérêt à réclamer une convention collective qui ne ferait que rigidifier notre cadre et freiner la diversité des projets des LVA. L'évolution vers le statut de syndicat employeur n'aurait donc aucun sens. On peut même affirmer que l'absence de convention collective permet une meilleure souplesse de gestion de nos lieux de vie et une meilleure réactivité. Chaque LVA possède un projet singulier qui repose avant tout sur le contexte de vie de ses permanents responsables. La notion de permanence n'est pas compatible avec un travail aux 35h, les règles ne peuvent donc pas être les mêmes.

Enfin, il est intéressant de remarquer que les LVA ont moins de difficultés que d'autres à recruter leur personnel, preuve que l'absence de convention collective, loin d'être un frein, offre plus de souplesse pour les employés aussi.



Les Rencontres de la FNLV de juin



Les rencontres de la FNLV ont eu lieu le 3 4 5 juin 2025 à Biscarosse : Nous étions près de 84 participants, avec quelques porteurs de projet et près de 40 LVA représentés. Lorsqu'on connaît la difficultés des autres mouvements sur ce type d'événements cette année, nous pouvons nous réjouir de cette réussite.

Nous garderons donc ce modèle qui a fait ses preuves : une jauge modeste, un prix relativement bas sans intention de générer des bénéfices pour la fédération et l'utilisation d'un village vacances qui allège les organisateurs sur un certain nombre de choses.

Le comité d'organisation qui a secondé efficacement le bureau dans la prise des décisions.



**Compte rendu de Jacques trémintin:
Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin**

Les journées nationales de la FNLV sont d'abord l'occasion pour des lieux de vie trop éparpillés de se retrouver entre pairs. La thématique de cette année n'était pourtant pas l'isolement, puisqu'il s'agissait de placer en perspective le travail de réseau qui se tisse autour de chacun d'entre eux. Mais la confrontation et le partage des expériences, des vécus et des pratiques qu'ils soient positifs ou plus décourageants sont autant de témoignages qui font toujours sortir plus riches qu'on est entré. Cette année n'y a pas échappé avec ces récits glanés dans les moments informels. Que ce soit ce LVA relatant le repas de quarante convives regroupant les anciens ayant séjourné parfois il y a longtemps, preuve de cette continuité et ces points de repère stables qui permettent de s'éloigner tout en sachant qu'une porte restera toujours ouverte quelque part. Ou ce SMS reçu en début de journée par un permanent en provenance d'Australie ! Une ancienne accueillie avait alors ressenti le besoin impérieux d'adresser toute sa reconnaissance « sans vous je ne serai pas là où j'en suis ». Et puis, la présence de Lucas, jeune-homme ayant séjourné 4,5 ans en LVA qui confiera, en aparté, y avoir trouvé « une famille », non celle qui aurait remplacé la sienne, mais celle complémentaire qui avait su lui offrir l'écoute et l'accompagnement bienveillant si importants à un moment de la vie où l'on se pose tant de questions sur son avenir. Autant de moments fugaces et de petits riens qui donnent tout leur sens aux engagements des LVA. Mais, place à présent à ces interventions qui ont égrené ces trois jours.



La quête de la rencontre

Promu initialement dès 1978 dans une circulaire adressée aux services de la DDASS par Simone Weil, alors ministre de la Santé, ce parrainage devra attendre dix ans pour être expérimenté dans trois départements pilotes. L'Etat s'y intéressera encore en 2001, 2005, 2010, 2012, 2013 ... avant que la loi Taquet de 2022 ne l'officialise comme un droit pour chaque enfant et jeune accompagnés en protection de l'enfance. Deux ans seront encore nécessaires pour voir publier le décret d'application précisant les conditions de mise en œuvre ainsi que les rôles respectifs des associations de parrainage et des Conseils départementaux qui les habilitent. Une longue route avant que l'horizon s'éclaircisse, sans que pour autant tous les départements aient pris leur juste part.

C'est à **Lise-Marie Schaffhauser**, membre de l'Union Nationales des Acteurs des Parrainages de Proximité (**UNAPP**), qu'est revenue la mission d'apporter les éclairages nécessaires à ce concept polysémique de parrainage. L'occasion pour elle de déconstruire de multiples idées reçues.

Non, le parrainage ne concerne pas que les mineurs confiés à l'aide sociale à l'enfance. Si ce public est effectivement particulièrement ciblé par cette approche, il n'est pas le seul. Les enfants vivant dans leur famille peuvent l'être tout autant qu'ils soient bébés, d'âge primaire, adolescents, porteurs de handicap etc...

Non, le parrainage n'a pas pour vocation de remplacer les parents. Il intervient en complémentarité et en accord avec eux, sans modifier en quoi que ce soit l'autorité parentale dont ils sont titulaires. Le parrainage se situe en périphérie de la famille, comme peuvent l'être l'école, le centre aéré ou le club sportif.

Non, le parrainage ne se substitue pas non plus aux professionnels de la protection de l'enfance ou du médico-social. Il s'articule à eux en proposant une intervention venant compléter ce que ces derniers peuvent mettre en œuvre à travers leurs actions socio-éducatives.

Non, le parrainage ne se confond ni avec le statut de tiers digne de confiance (désigné par le juge des enfants), ni avec celui d'accueil solidaire et bénévole (week-end et vacances), pas plus que de lieu de vie ou de famille d'accueil (tous deux intégrés au dispositif de placement ASE). Il est pas encore moins une alternative à la carence des lieux de placement. La raison en est simple : le parrainage n'implique pas forcément un hébergement à son domicile de son(sa) filleul(e).

Non, le parrainage n'est pas conditionné au préalable par l'attribution d'un contrat, celui-ci étant l'aboutissement et non la prémisse d'un projet qui avance pas-à-pas, au rythme des protagonistes, à travers les différentes étapes d'un approvisionnement réciproque et du mûrissement du lien d'attachement. Cette progression n'est ni programmable à l'avance, ni modélisable, chaque rencontre étant unique et singulière.

Non, le parrainage ne présente pas que les risques que l'on peut imaginer d'un contact rapproché avec un adulte malveillant, la vérification de l'extrait B2 du casier judiciaire étant obligatoire. Sans être une garantie absolue, l'application de cette stricte condition permet de garder en éveil la nécessaire vigilance.

Ayant précisé ce que n'était pas le parrainage, Lise-Marie Schaffhauser s'est attelée au défi de préciser ce qu'il pouvait être.

L'une des questions qui se pose aux enfants confiés à l'ASE, c'est ce qu'ils vont devenir à la fin de l'accompagnement dont ils ont bénéficié toute ou partie de leur enfance. Le parrainage a pour ambition de répondre à cette problématique en proposant que s'instaure un lien d'attachement affectif et durable.

Il s'inscrit dans l'un des quatre liens présentés par le sociologue Serge Paugam comme structurant les interactions sociales (filiation, affiliation, organique, citoyen) : l'affiliation consistant à choisir un lien relationnel. C'est une personne sur qui l'enfant peut compter et pour qui l'enfant compte.

Les associations se chargeant d'accompagner ces parrainages regroupés dans l'UNAPP se définissent comme « créatrices d'ambiance ». Elles décrivent leur rôle comme facilitatrice des conditions permettant une rencontre. Elles ont souhaité réfléchir aux modalités permettant de passer d'une relation privée à une relation officielle. Elles œuvrent à un accompagnement favorisant la qualité et la sécurisation du lien, veillant à instituer la démarche en tant qu'acte de socialisation et de citoyenneté.



De l'intérieur vers l'extérieur

Il est toujours étonnant pour des professionnels d'écouter une universitaire, sans connaissance de terrain du sujet qu'elle traite, évoquer ce qu'ils pratiquent au quotidien. **Stéphanie Goirand** aurait pu se montrer des plus artificiels et décalées. L'heure et demi qu'elle consacra à la présentation des LVA dans leur rapport avec leur territoire s'est avérée d'une grande finesse et d'une particulière justesse. Son propos commença par une tentative réussie de définition de « l'espace d'accueil entièrement à part » qu'ils constituent. Les valeurs centrales qu'elle a rappelées ont été, sont et resteront longtemps au cœur de ces entités. Il est possible de les résumer en trois axes.

Le premier d'entre eux est et reste le « vivre avec » incluant le partage d'une même quotidienneté et la cohabitation sur un même lieu entre des permanents/salariés et des enfants/jeunes, la limitation volontaire des effectifs favorisant la convivialité, la proximité et l'affectif.



Deuxième axe : l'autonomie du projet. Il ouvre la voie à une indépendance statutaire et financière permettant l'innovation, les expérimentations et les ajustements aux besoins complexes et évolutifs des publics accueillis. Cette marge de manœuvre nourrit une créativité alimentant potentiellement bien des expressions originales et des initiatives moins faciles à faire émerger dans les autres espaces de la protection de l'enfance ou du médico-social.

Le troisième axe réside dans le registre de l'artisanat agissant au plus prêt de la personnalité et de la singularité de la personne dans ce que la sociologue a défini comme une action par le bas, peu propice aux exigences d'un « public new management » dans l'attente avant tout d'un alignement sur un fonctionnement normalisé et standardisé.

Ce sont ces configurations qui permettent de proposer aux mineurs accueillis un lieu d'apaisement et de développement d'autant plus réactif qu'il s'appuie sur des capacités d'adaptation, de sensibilité relationnelle et d'engagement affectif s'inscrivant dans la continuité. C'est à travers à la fois le « prendre soin » individualisé et la confrontation aux exigences de la vie collective que se déploie cette dynamique garantissant sécurité et protection mais aussi structuration et socialisation, vecteurs d'apprentissage de la vie.

Mais, ce mode de fonctionnement s'avèrerait bancal s'il s'enfermait dans l'entre-soi. Si un LVA ne vit pas en vase clos, c'est parce qu'il s'inscrit dans un territoire sur lequel il a tissé tout un maillage plus ou moins diversifié. Il y a d'abord les familles, les amis, les voisins des permanents/salariés, mais aussi les parents des copains/copines avec qui des liens plus ou moins proches et réguliers sont entretenus. Puis, viennent l'école et les commerces, les clubs sportifs et les centres culturels que fréquentent les enfants/jeunes et leurs accompagnateurs. Se rajoutent les partenaires institutionnels liés au service placeur, aux professionnels du soin ou aux lieux de stage. Il ne faudrait pas oublier les prestataires potentiellement invités à intervenir auprès du public accueilli : art-thérapie, musicothérapie, équithérapie, éducateur sportif, ateliers d'écriture ... Bien sûr la famille de l'enfant peut prendre toute sa place dans une logique de coparentalité pour autant que cela soit réalisable.

Cette ouverture sur l'extérieur constitue un véritable réseau qui nécessite d'être construit et surtout entretenu. Il est constitué, pour reprendre l'expression de Stéphanie Goiraud, d'« autrui significatifs » issus d'une société civile invitée à participer à une co-éducation renvoyant au proverbe africain affirmant qu'« il faut tout un village pour éduquer un enfant » !



L'incontournable rencontre entre LVA et profs

Parmi tous ces partenaires, il en est un incontournable : l'école. Un atelier était consacré à la recherche de cette introuvable alliance pédagogique entre professionnels de la protection de l'enfance et enseignants. La réalité quotidienne les renvoie trop souvent dos-à-dos, les travailleurs sociaux affirmant qu'ils ne sont pas profs et ces derniers répondant tout aussi péremptoirement qu'ils ne sont pas éducateurs ! Ce qui est au cœur de leurs confrontations, c'est bien l'ignorance dans lequel chacun se trouve du travail de l'autre.

L'enseignant est surtout formé à accumuler le plus de compétences dans la matière qu'il enseigne, pas à gérer un groupe d'élèves ni à décoder chaque relation individuelle, tâche rendue d'autant plus ardue quand les classes sont surchargées.

Le permanent/salarié du lieu de vie a pour fonction d'accueillir un public en difficulté ; à accompagner son développement tant physique que psychique ; à promouvoir son estime de soi lui permettant de vivre avec parcours qui a été le sien ; à gérer ses dysfonctionnements potentiels comme autant de symptômes à prendre en compte pour remonter à la source de ses souffrances.

Chaque professionnel doit faire face à la personnalité singulière de l'autre, en tentant de se comprendre réciproquement et de dépasser les préjugés, les représentations et les projections réciproques.

Vaste programme, qui trouve de belles applications (comme cette invitation à venir visiter le LDV) ou se heurte à des blocages (quand le sentiment domine d'une école qui s'enferme derrière ses grilles et ses murs). Ce qui doit être privilégié ce sont les points de convergence plutôt que de divergences, chacun ayant intérêt à cette saine collaboration, cette reconnaissance mutuelle favorisant l'apaisement et la sérénité du même enfant qu'ils auront en charge successivement.

Mais, il ne s'agissait pas dans cet atelier de se contenter de proclamer de belles intentions. Toute une série de propositions concrètes furent avancées. Ainsi, chercher à centrer les interactions sur les apprentissages et non sur les problèmes de comportement (ne pas se rencontrer uniquement quand une difficulté surgit), clarifier les modalités de partage de l'information (la question du secret professionnel n'a pas fait l'unanimité) ou privilégier un interlocuteur unique (mobiliser le prof principal, en attendant de lui qu'il se fasse le relais après de ses collègues). Mais aussi investir les ressources de l'école : Plan d'accompagnement personnalisé & Projet personnalisé de scolarisation, quand ils existent ; mentorat/tutorat, dispositifs « devoirs faits », « cordée de la réussite » ; enseignements optionnels, sorties culturelles, sport scolaire etc... Mais encore, intégrer les dispositifs de l'Education nationale au Projet pour l'enfant élaboré en protection de l'enfance.

Les outils pour mieux comprendre la place du réseau

Qui pouvait être le mieux placé pour démontrer la place du réseau dans la vie d'un enfant, qu'un systémicien ? Ce fut **Michel Prunière** qui en fit la démonstration.

La systémie, expliqua-t-il, est cette approche qui préfère se pencher sur l'articulation entre les éléments plutôt que de les étudier séparément. Elle privilégie une vision globale à une explication binaire, en y incluant les interdépendances, les interactions et les causalités circulaires. L'acte, le comportement, l'agissement ne sont plus dès lors analysés et compris sur la seule base de la responsabilité individuelle, mais dans leur rapport avec le contexte, l'environnement et la chaîne rétroactive dans lesquels ils se produisent.

Michel Prunière proposa plusieurs illustrations du poids de ces entrelacements.

En commençant par la transmission intergénérationnelle des traumatismes qui peuvent s'avérer indicible dans la première génération, innommables dans la seconde et impensables dans la troisième.

Mais aussi à travers ces mythes familiaux qui fondent pourtant l'identité, les valeurs et le fonctionnement du groupe qui les véhicule. Ils ne s'expriment jamais explicitement, mais s'appliquent implicitement sous forme de rituels. Pas forcément négatifs, ils peuvent toutefois s'opposer aux changements nécessaires. Et de prendre l'exemple du mythe de la force physique et morale dont doivent faire preuve les membres de telle famille, se traduisant par l'interdiction d'avouer la moindre faiblesse et de se plaindre.

Et puis ces mécanismes de détérioration progressive (ou brutale) de l'estime de soi à l'œuvre dans la famille dysfonctionnelle qui conduisent l'enfant battu, violé, négligé à se rendre responsable de ce qui lui arrive : « je déçois ceux que j'aime », « je rate tout ce que je fais », « je vaudrais moins que les autres enfants qui vivent avec leurs parents », « j'ai honte de ce que l'on me fait subir » ... « je mérite donc ce qui m'arrive ». Ce sont bien les relations toxiques nouées avec le réseau qui pèsent sur le devenir de l'enfant d'une manière dramatique.



Michel Prunière ne se contenta pas de fournir un appareillage d'analyses, il fut attentif à alimenter la caisse à outils de multiples solutions possibles, utilisant à cet effet la métaphore du risque de ne disposer que d'un marteau qui amènerait à transformer tous les problèmes en clous !

Praticien des thérapies familiales, il n'a pu que constater la difficulté à les utiliser ... quand la famille n'est pas présente ou lorsque elle refuse de se joindre aux séances. Il nous cita plusieurs méthodologies susceptibles de suppléer à cette absence. Ainsi de l'intégration du cycle de vie (ICV), de l'Intégration neuro-émotionnelle par les mouvements oculaires (EMDR), l'Intégration motrice primordiale (IMP) et de la Technique de libération des émotions (EFT). Autant de thérapies émotionnelles que Michel Prunière relie volontiers aux apports des neurosciences permettant la connaissance du fonctionnement d'un cerveau organisé lui aussi en réseau de neurones interconnectés.

Bien sûr, il est possible de s'interroger sur le risque de pathologiser tout comportement, en faisant de tout adulte un porteur potentiel de traumatismes à faire réémerger afin de l'éradiquer. Comme l'on peut s'interroger sur le choix à faire face aux 400 formes différentes de thérapies existantes qui chacune se proposent de nous faire aller mieux, en revendiquant détenir la bonne méthodologie. Mais aussi sur cette évaluation comparative entre psychothérapies réalisée par l'INSERM en 2004 qui établit que le facteur le plus important dans la réussite d'une thérapie n'est pas tant la méthodologie employée, mais dans la qualité de la relation singulière et de confiance établie entre la personne en souffrance et son thérapeute (quel que soit l'école dont il se réclame).

Restent néanmoins trois enseignements forts de l'intervention de Michel Prunière. Il n'est pas possible de comprendre un enfant s'il n'est pas perçu dans le contexte de son réseau familial, amical et social. Ensuite, tout faire pour travailler avec la famille de l'enfant, mais ne pas renoncer à une thérapie si elle n'est pas présente en trouvant les pratiques substitutives. Enfin, ne pas s'enfermer dans un registre mono-disciplinaire, mais multiplier les outils afin de disposer de celui le plus adapté et ajusté à chaque situation.



Jacques Trémintin

Au terme de ces journées 3, 4 & 5 juin 2025, rendez-vous a été donné à 2026 pour renouveler ces rencontres qui remplissent chaque année leurs ambitions. La prochaine édition se fera dans le grand est près de Strasbourg. N'hésitez pas à nous proposer des sujets de thématiques.

La boxe thérapeutique : un formidable outil éducatif et thérapeutique**Animée par Stéphane Raynaud**

Nous sommes une vingtaine à s'être inscrits à l'atelier Boxe éducative dont, pour la plupart, nous ne savions rien. Pour certains le fantôme de Rocky Balboa n'est pas loin, pour d'autres une certaine anxiété est présente face à une représentation de la boxe comme une pratique violente. Il est bien difficile de résumer en quelques lignes la richesse de cette intervention qui n'a été pour les participants qu'une mise en bouche, un effleurement de cette approche. Je vais cependant prendre le risque de vous restituer ce qui m'a touché et qui continuent depuis, de m'interroger.

Ce que nous présente Stéphane Raynaud est bien loin de nos représentations et avec la conviction et l'énergie qui l'habitent, il nous entraîne dans son univers qui raisonne avec le nôtre tant il apparaît que la boxe éducative peut être un formidable outil, aux variations presque infinies, riche d'enseignements pour les jeunes, mais aussi pour nous qui les accompagnons dans leur chemin de vie. Deux temps nous sont proposés : l'un théorique avec un temps de réflexion partagée et l'autre pratique où nous chaussons les gants pour éprouver corporellement ce que nous venons d'entendre.

A la question posée par Stéphane : « en quoi ce média permet de répondre à nos préoccupations éducatives ? », la réponse est plurielle tant cette pratique offre une infinité de possibles. Dans un cadre extrêmement précis, elle permet de travailler à travers une pratique ludique, comme l'air de rien, de nombreux sujets qui sont au cœur de nos pratiques éducatives.

Simplicité, clarté et précision du cadre et des mots forment un fil rouge, comme un repère dans la pratique de la boxe éducative.

Un cadre qui se résume à trois règles fondamentales :

- Personne ne ressort avec la moindre sensation de douleur
- Toucher sans se faire toucher ; la question d'être disposé et disponible dans la sphère autorisée
- Toucher avec une surface autorisée (taille et Tête) sur une cible autorisée

Une approche pédagogique basée elle aussi, sur trois consignes simples et claires

- Tu es obligé de ...
- Il est interdit de ...
- La seule possibilité est de...

Pour le reste, « tout ce qui n'est pas interdit est autorisé » ce qui ouvre le champ des possibles et permet la créativité dans l'acceptation d'un cadre contraint. Un vrai cheminement possible vers la liberté à proposer à nos jeunes, me semble-t-il.

Vingt consignes sont énoncées pour garantir la sécurité des échanges. Elles mériteraient d'être tous citées tant elles raisonnent avec nos attentes et nos pratiques éducatives, valables une fois encore pour les jeunes, mais aussi pour nous.

- Maîtrise de soi et gestion des émotions : toucher l'autre sans qu'il y ait la moindre douleur ; celui qui reçoit donne la référence, le ressenti
- Respects des partenaires comme de l'adversaire
- Évaluations des capacités de compréhension
- Respect des règles / transposer sur des lois sociétales
- Réflexion sur le passage à l'acte
- Prise en compte de l'autre et de sa douleur / travail sur l'altérité
- Travail sur l'empathie et la notion de partage....
- Confiance en soi et rapport au corps
- Travail sur la frustration et l'impulsivité

Mais aussi

- Respecter les décisions et prendre des décisions
- Juger les autres (dans le cadre de l'arbitrage) et être jugé / Sécuriser les autres et être sécurisé
- Canaliser son agressivité comme ressources et force vitale
- Mettre des mots sur les sensations comme sur les ressentis...

La boxe thérapeutique c'est aussi un travail sur deux mots qui marquent le début et la fin : BOXE : sans quoi rien n'est possible et STOP où tout s'arrête.

Quatre types de stop : STOP à soi-même ; STOP à l'autre ; le STOP de l'autre que je reconnais et respecte mais aussi, être capable de dire DE soi-même STOP pour m'assurer du consentement et de l'état de l'autre. C'est le rapport à l'autre, pour l'autre qui s'apprend à travers l'éprouvé de la pratique corporelle, loin des discours éducatifs. Il me semble que ce travail sur deux mots simples à lui seul un programme à part entière.

Cette pratique nous amène aussi à réfléchir sur notre cadre de référence et parfois à son non-respect : je dois penser à des possibles, rendre conditionnel l'accès à des interdits momentanés, les transformer pour créer une ouverture et non l'enfermement. Mais aussi établir une confiance réciproque, m'assurer du consentement de l'autre.

La diversité des positions proposées aux participants : boxer, juger, arbitrer, coacher et chronométrer, permet aussi de convertir le regard de chacun.

Pour exemple, dans les quartiers pénitentiaires de haute sécurité où Stéphane intervient, les participants deviennent arbitres et juges, garant de la sécurité et du respect des règles comme un miroir inversé de leur situation personnelle d'hommes jugés et condamnés.

Dans ce milieu d'une extrême violence, où la loi du plus fort règne, c'est la confiance en soi, dans les autres et la réciprocité qui leurs sont proposées.

Ce n'est plus l'injonction du : « faits moi confiance » mais comment j'adapte mon attitude pour que tu éprouves de la confiance. Je sors de mon ethnocentrisme, l'autre devient ma référence. Par l'éprouvé, j'expérimente l'empathie, le respect de l'autre, de moi, la vertu du cadre qui n'enferme pas, mais au contraire, ouvre le champ des possibles.

Pour nous qui cheminons avec les jeunes, c'est la possibilité de sortir de la fameuse « injonction éducative » dont nous connaissons tous la limite pour ne pas dire l'inefficacité, pour passer par un éprouvé commun qui semble faire ses preuves.

Vous pourrez retrouver le support de la formation sur le site de la FNLV dans l'onglet « Ressources documentaires » ainsi que les coordonnées de Stéphane Raynaud pour ceux qui souhaitent aller plus loin dans la compréhension de la Boxe Éducative.

Geneviève de Foucauld-Maracine

Responsable du Lieu de Vie La Maison des Bois